



Club de Vol Libre Genève

Demande d'admission



Données personnelles

Veuillez remplir et lire avec soin

Nom :		Prénom :			
Adresse :					
Code postal :		Ville		Pays :	
Date de naissance :		Profession :			
Téléphone :		Email :			

Pour les brevetés

Nº FSVL / FFVL / DHV Précisez laquelle :		Assurance RC :	
--	--	----------------	--

Pour les personnes déjà brevetées, veuillez nous joindre une photocopie du brevet FSVL ou celui délivré par une autre Fédération ou Autorité de Vol Libre ainsi qu'une photocopie de votre assurance RC.

Catégorie

	Elève	Pilote	Biplace	Instructeur	Depuis (JJ/MM/AAAA)
Delta	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/>	
Rigide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/>	
Parapente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/>	

Cotisation / Casier

Membre actif : 150.-CHF	Membre sympathisant/de soutien : minimum de 30.- CHF
Casier pour une aile delta/rigide : 40.- CHF membre actif	190.-CHF non membre (comprend Ass. dégâts naturels)
Casier pour parapente : Voir avec le Centre Vol Libre Genève	

La première année, la cotisation de membre est offerte aux élèves de l'école.

Pour des informations supplémentaires vous pouvez contacter le Club à l'adresse ci-dessous ou par courriel à cette adresse secretariat@vol-libre-geneve.ch.

En signant ce document j'accepte les conditions d'admission du CVLG et je m'engage à respecter les statuts du club, les règlements internes et du site du Salève, ainsi que les décisions de son comité.

Le Club de Vol Libre Genève se réserve le droit d'admission et, selon ses statuts, n'a pas à justifier un éventuel refus.

Représentant légal des candidats mineurs :

M / Mme

Signature :

Lieu et date :

Signature :

Pour conclure votre demande d'adhésion veuillez envoyer ce formulaire dûment rempli et signé à l'adresse en bas de page ou à secretariat@vol-libre-geneve.ch

DECISION

ACCEPTER

/

REFUSER

date

Visa



Club de Vol Libre Genève



EXTRAIT DE LA CHARTE

Article 2 : INSCRIPTION, COTISATION ANNUELLE ET DEMISSION

Pour valider une nouvelle inscription, le formulaire doit être dûment rempli, signé et accompagné d'un brevet valable.

Veuillez envoyer les documents requis à l'adresse en bas de page ou à secretariat@vol-libre-geneve.ch

En cas d'acceptation, le comité enverra un bulletin de versement pour le paiement de la première cotisation.

Pour les années suivantes, les membres doivent effectuer le versement au moyen de paiement proposé dans la CVLG-app en début d'année, au plus tard **10 jours avant l'assemblée générale.**

La cotisation annuelle est fixée chaque année durant l'assemblée générale pour l'année suivante.

En cas de non-paiement de la cotisation dans les délais impartis, **le 2ème rappel engendra des frais administratifs de 20.- CHF ainsi que chaque rappel de paiement suivant.**

Un membre élève est : Une personne ayant commencé une formation auprès de l'école et de ce fait le Club offre la cotisation annuelle de membre actif pour l'année en cours. Les années suivantes seront à la charge de l'élève.

Un membre actif est : Un libériste (para ou delta) volant au Salève et utilisant de manière régulière l'atterrissement de Troinex comme son infrastructure.

Un membre sympathisant est : Une personne libériste ou non voulant soutenir financièrement le Club de Vol Libre Genève de manière bénévole. Il existe une cotisation annuelle minimum mais le montant versé peut évidemment être supérieur à la cotisation minimum. :-)

Un membre d'honneur est : Un libériste ayant siégé au sein du comité pendant plusieurs années ou ayant servi le Club avec dévouement et qui lors de l'assemblée générale a reçu le titre de membre d'honneur après son activité au sein du Club.

Tout membre actif ou élève peut démissionner du Club en annonçant sa démission par lettre recommandée au président du Club **avant le 1^{er} décembre.** La démission prend effet immédiatement. Cependant, la cotisation pour l'année en cours reste due.